

PREMIÈRE PARTIE

PROCÉDURES D'APPEL D'OFFRES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° DNCMP/256/ F /2025-2026 RELATIF A LA FOURNITURE DES MATERIELS DE LA CHAINE DE FROID.

Date de publication : le 14/10/2025

Date d'ouverture des offres : le 4/11/2025

0. Contexte et Justification

L'HOPITAL RUMONGE utilise tant des matériels de la chaîne de froid comme la chambre mortuaire, les frigos, les climatiseurs etc. Ces matériels sont couramment en pannes et nécessitent des pièces de rechange pour la réparation de ces derniers.

Art. 1. Objet

L'Hôpital de Rumonge invite, par le présent appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, relatif à la fourniture des matériels de la chaîne de Froid.

Art. 2. Autorité contractante et source de financement

L'autorité contractante est l'Hôpital deuxième référence de Rumonge. Le financement provient des fonds propres de l'Hôpital deuxième référence de Rumonge exercice 2025-2026.

Art. 3. Spécification du marché

La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code révisé des Marchés Publics du Burundi. Les spécifications techniques étant :

Art. 4. Condition de participation

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales (qu'elles participent à titre individuel et ou en groupement) et possédant les conditions juridiques, techniques, et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du Code révisé des Marchés publics.

Art.5. Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu auprès du Secrétariat de direction l'Hôpital deuxième référence de Rumonge situé en Commune et Province Rumonge, jonction RN3 et Route Buyengero. Tél. (257) 22504321, moyennant le paiement d'un montant de **cent mille Francs Burundais (100.000 Fbu)** au profit du compte n° 10003 ouvert à la Banque de la République du Burundi au nom de l'OBR.

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

Les offres doivent être paginées, paraphées et avoir une table des matières. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à l'Hôpital de Rumonge, avant la date limite de la remise des offres.

Art.6. Garantie de soumission

La garantie de soumission de 300 000 francs bu est exigée.

Art.7. allotissement

Le marché est constitué d'un seul lot (qui doit être au complet) reparté en douze commandes mensuelles sur une période de 12 mois, la fourniture étant mensuelle, les prix resteront fixes sur toute cette période.

Art.8. Présentation de l'offre

Les documents constitutifs de l'offre seront présentés dans deux enveloppes distinctes contenues dans une grande enveloppe : la première enveloppe contiendra l'offre technique et comprendra les éléments suivants :

1. l'attestation de non redevabilité aux impôts et taxes délivrée par l'OBR ;
2. Le certificat d'Immatriculation fiscale (NIF) ;
3. Les spécifications techniques des fournitures objet du présent marché ;
4. Avoir une adresse fixe et connue du soumissionnaire
5. Les statuts de la société (personne morale) ;
6. L'acte d'engagement
7. Registre du commerce
8. La preuve d'achat du DAO portant le numéro d'achat du DAO ;
9. Attestation de non faillite délivrée par le tribunal du commerce
10. La fiche technique
11. La garantie de soumission
12. Attestation de l'INSS en original

La deuxième enveloppe contiendra l'offre financière et renfermera les éléments ci-après :

1. L'acte de soumission établi suivant le modèle en annexe ;
2. Le bordereau des prix/facture pro-forma.
3. Délais de livraison

NB. L'absence ou la non-conformité de l'un de ces éléments entraînera le rejet de l'offre lors de l'analyse conformément à l'article 183 du Code Révisé des marchés Publics.

Ces enveloppes porteront les mentions « **Offre technique** » et « **Offre financière** », les deux enveloppes seront glissées dans une troisième enveloppe, portant clairement les mentions « **DAO N°DNCMP/.... /F/2025-2026 : Offre pour la fourniture des matériels de la chaîne de Froid à l'Hôpital deuxième référence de Rumonge** ». Les offres doivent être paginées, paraphées et comprendre une table des matières.

1. LANGUE ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES

Les offres sous pli fermé rédigées en français seront signées et cachetées par les soumissionnaires et seront établies en quatre exemplaires dont l'original et quatre copies. L'original doit porter la mention « **Original** » et les copies la mention « **Copies** ». En cas de divergence entre l'original et les copies, seul l'original fera foi.

2. MODE D'EXPRESSION DES PRIX

Le montant total de l'offre sera exprimé en francs burundais, en chiffres et en lettres. En cas de discordance, le montant en lettre fera foi. Les prix indiqués sont TVA comprise. Le prix est ferme, non révisable et non actualisable. Il engage le soumissionnaire pendant toute la durée d'exécution du marché. Les prix sont exprimés en monnaie nationale (le franc burundais).

Art.7. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date d'ouverture des plis.

Art.8 : Date limite de dépôt des offres

Les offres sous pli fermé doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le **04.11.2025 à 11 h00min**. Toute offre reçue après la date et heure limite ne sera pas prise en considération.

Art 8. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes le **04.11.2025 à 11 h30 min** dans l'une des salles de l'Hôpital de Rumonge, en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture, ou de leurs représentants.

Le procès-verbal d'ouverture doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP. Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics, un Cadre requis par l'Autorité contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la séance et donne une copie à l'Autorité contractante. Il ne signe pas sur le PV d'ouverture des offres.

Art 10. Analyse des offres

Une commission technique d'analyse des offres sera mise sur pied par le maître de l'ouvrage. L'évaluation des offres sera effectuée à partir du jour de l'ouverture des offres. L'absence d'un des documents exigés pour l'offre technique entraîne l'exclusion du soumissionnaire.

Art 11. Attribution du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire administrativement et techniquement conforme et financièrement moins disant pour les fournitures ci-haut.

Responsable des Marchés Publiques de
l'Hôpital Rumonge

Dr Mossi BMTAMA

P.O. DAF *Ndaci MUKAMUKUZE*

HÔPITAL DE DEUXIEME
REFERENCE DE RUMONGE

Ministre de la Santé